

# SANTÉ

## PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### **Arrêté du 8 avril 2019 fixant la liste des candidats ayant obtenu le diplôme national de thanatopracteur**

NOR : SSAP1930149A

La ministre des solidarités et de la santé et la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-45 et D.2223-130;

Vu la délibération du jury national chargé d'examiner les candidats au diplôme national de thanatopracteur en date du 31 janvier 2019,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Ont obtenu le diplôme national de thanatopracteur, au titre de la session 2017-2018, les candidats suivants:

M. ABELA Laurent.  
M. ARDURAT Rémi.  
M. AUMAGE Rémy.  
Mme BENZRIHEM Julia.  
Mme BETOULLE MASSET Pauline.  
Mme BIEHLER Ségolène.  
M. BLANDINIÈRES Romain.  
Mme BOCHRAWNA Camille.  
Mme BOERO Maia.  
M. BORDES Laurent.  
M. BRICARD Jean-Christophe.  
M. BRIGLIA Anthony.  
M. CAZIER Francois-Xavier.  
Mme CHAMEL Audrey.  
Mme CHEVALIER Anne-Laure.  
M. CHOQUET Jérôme.  
Mme CHOULOT Marie-Elise.  
Mme CLUZEL Angélique.  
Mme COMBES Camille.  
Mme D'HAENE Aurélie.  
Mme DELEZENNE Donia.  
M. DELPECH Loïc.  
Mme DIDIER Nina.  
Mme DUCROUX Manon.  
M. FERRAND Quentin.  
Mme FOURNIER Manon.  
Mme FRAYSSE Anne.  
Mme GARNIER Coraline.

Mme GREGOIRE Fabienne.  
Mme GUIEU Marine.  
M. HOLMAN Franck.  
Mme JANUEL Charlotte.  
Mme KOAMA Galyam.  
Mme KOCH Malicia.  
Mme LACQUEMENT Cécile.  
Mme LAMY Alexandra.  
M. LEURS Pierre-Philippe.  
M. LONGUEPEE Arnaud.  
Mme MACREL Marie.  
Mme MANSUY Aurore.  
Mme MENGUS Salomé.  
Mme MERGOUX Candice.  
Mme MESSENGER Léa.  
Mme MODESTE Wendy.  
M. PASCUAL Raphaël.  
Mme PELOURDEAU Lucie.  
Mme PERRAULT Laurie.  
Mme POTIN-CHAMBERY Camille.  
M. POURREAU Olivier.  
Mme POUTEAU Sylvie.  
Mme REDIN Thalia.  
Mme REINO Alessandra.  
Mme ROBERT Audrey.  
M. ROBIN Gaétan.  
Mme ROSAT Amandine.  
Mme SANIEZ Linda.  
Mme THIBAUDEAU Angéline.  
Mme TSAOUSSIS Chloé.

## Article 2

Le directeur général de la santé et le directeur général des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 avril 2019.

*La ministre des solidarités et de la santé,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la santé,*  
JÉRÔME SALOMON

*La ministre de la cohésion des territoires  
et des relations avec les collectivités territoriales,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général des collectivités locales,*  
BRUNO DELSOL